

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 04709 Numéro SIREN : 501 369 110 Nom ou dénomination : BIG BROTHER TRADING CORPORATION BBTC
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2020 sous le numéro de dépôt 37405

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 26-06-2020

N° DE DEPOT : 037405

N° GESTION : 2016B04709

N° SIREN : 501369110

DENOMINATION : BIG BROTHER TRADING CORPORATION BBTC

ADRESSE : 10 rue de Penthièvre 75008 Paris

MILLESIME : 2018

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	58 845.26	13 984.00	44 861.26	33 127.00	11 734.26	35.42
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	80 931.58	52 399.66	28 531.92	21 286.06	7 245.86	34.04
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 528 102.25		1 528 102.25	1 528 102.25		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
Comptes de Régularisation	Prêts						
	Autres immobilisations financières	13 784.00		13 784.00	12 784.00	1 000.00	7.82
	Total II	1 681 663.09	66 383.66	1 615 279.43	1 595 299.31	19 980.12	1.25
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	24 625.00		24 625.00	15 056.97	9 568.03	63.55
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	214 947.98		214 947.98	32 623.54	182 324.44	558.87
	Autres créances	297 546.16		297 546.16	249 341.73	48 204.43	19.33
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	60 391.48		60 391.48	55 121.16	5 270.32	9.56
	Charges constatées d'avance (3)	6 788.33		6 788.33	9 743.33	2 955.00	30.33
	Total III	604 298.95		604 298.95	361 886.73	242 412.22	66.99
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	27 851.88		27 851.88	34 290.54	6 438.66	18.78
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 313 813.92	66 383.66	2 247 430.26	1 991 476.58	255 953.68	12.85

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

13 784.00

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 46 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	46 000.00	46 000.00		
	Réserves				
	Réserve légale	4 600.00	4 600.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	275 394.86	177 052.53	98 342.33	55.54
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	180 850.82	98 342.33	82 508.49	83.90
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	8 100.00	5 070.00	3 030.00	59.76
	Total I	514 945.68	331 064.86	183 880.82	55.54
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 060 220.50	1 266 016.33	205 795.83	16.26
	Concours bancaires courants	1 465.66	8 575.14	7 109.48	82.91
	Emprunts et dettes financières diverses	313 360.84	50 780.41	262 580.43	517.09
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 258.35	96 356.39	30 901.96	32.07
	Dettes fiscales et sociales	136 441.34	186 978.68	50 537.34	27.03
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	93 737.89	51 704.77	42 033.12	81.29
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 732 484.58	1 660 411.72	72 072.86	4.34
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 247 430.26	1 991 476.58	255 953.68	12.85

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 732 484.58 607 270.67

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 247 430.26 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 805 400.00 Euros et dégageant un bénéfice de 180 850.82 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 12 117 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	39 247		19 598
Matériel de transport	39 912		4 020
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 657		14 342
TOTAL	62 569		18 363
Autres participations	1 528 102		
Prêts, autres immobilisations financières	12 784		1 000
TOTAL	1 540 886		1 000
TOTAL GENERAL	1 642 702		38 961

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			58 845	58 845
TOTAL				
Matériel de transport			43 932	43 932
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			36 999	36 999
TOTAL			80 932	80 932
Autres participations			1 528 102	1 528 102
Prêts, autres immobilisations financières			13 784	13 784
TOTAL			1 541 886	1 541 886
TOTAL GENERAL			1 681 663	1 681 663

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	6 120	7 864		13 984
TOTAL				
Matériel de transport	36 965	2 313		39 278
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 318	8 804		13 122
TOTAL	41 283	11 117		52 400
TOTAL GENERAL	47 403	18 981		66 384

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	7 864				
TOTAL					
Matériel de transport	2 313				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 804				
Emballages récupérables et divers				3 030	
TOTAL	11 117			3 030	
TOTAL GENERAL	18 981			3 030	

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	34 291		6 439	27 852

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	5 070	3 030			8 100
TOTAL	5 070	3 030			8 100
TOTAL GENERAL	5 070	3 030			8 100
Dont dotations et reprises exceptionnelles		3 030			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	13 784	13 784	
Autres créances clients	214 948	214 948	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	178	178	
Impôts sur les bénéfices	24 407	24 407	
Taxe sur la valeur ajoutée	29 815	29 815	
Groupe et associés	243 087	243 087	
Débiteurs divers	60	60	
Charges constatées d'avance	6 788	6 788	
TOTAL	533 066	533 066	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	8 545	8 545		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 053 141	1 053 141		
Fournisseurs et comptes rattachés	127 258	127 258		
Personnel et comptes rattachés	46 336	46 336		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	44 040	44 040		
Taxe sur la valeur ajoutée	39 717	39 717		
Autres impôts taxes et assimilés	6 348	6 348		
Groupe et associés	313 361	313 361		
Autres dettes	93 738	93 738		
TOTAL	1 732 485	1 732 485		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	204 422			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaire	100.0000	10	450		460

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		1 460 000
Nantissement des actions ATE,ATEI et ATQHSE	1 460 000	
Total (1)		1 460 000

Engagements reçus

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SAS ATE		100	
- SAS ATEI		100	
- SAS ATQHSE		100	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

B.B.T.C.**Big Brother Trading Corporation**

Société par actions simplifiée au capital de 46 000 euros

Siège Social : 10 rue de Penthièvre 75008 PARIS

501 369 110 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 15 DECEMBRE 2019
APPROBATION DES COMPTES ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le président, Phil LE FRANÇOIS, et associé unique a pris les décisions portant sur les points suivants :

1. Examen des comptes annuels de l'exercice clos
2. Affectation des résultats
3. Conventions réglementées

Résolution n°1 : Examen des comptes annuels de l'exercice clos

Le président procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018, du bilan, du compte de résultat, et de l'annexe.

Le président constate que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Le président décide, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, d'approuver les comptes annuels de la société, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Résolution n°2 : Affectation du résultat

Le président examine ensuite l'affectation du résultat et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 180 851 euros, de la manière suivante :

Origine :

- Résultat bénéficiaire : 180 851 euros
- Report à nouveau créditeur : 275 395 euros

Affectation :

- En report à nouveau : 381 246 euros
- En distribution de dividendes : 75 000 euros

Le 15/12/2019
[Signature]

Résolution n°3 : Conventions réglementées

Le président déclare qu'au cours de l'exercice écoulé, des conventions (conformément aux modalités de l'article L.227-10 du Code de Commerce) n'ont pas fait cette année l'objet d'avenants, rappel d'objet de ces conventions :

- Convention d'assistance conclue le 08 août 2016 entre la société A.T.E. et la société B.B.T.C. modifiée par un avenant du 03 mars 2017
- Convention d'assistance conclue le 08 août 2016 entre la société A.T.Q.H.S.E. et la société B.B.T.C. modifiée par un avenant du 03 mars 2017
- Convention d'assistance conclue le 08 août 2016 entre la société A.T.E.I. et la société B.B.T.C. modifiée par un avenant du 03 mars 2017

Le président précise que le commissaire aux comptes en a été régulièrement informé.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique, pour servir et faire ce que de droit.

Le Président
Phil LE FRANÇOIS

le 15/12/2019

Philippe LE FRANÇOIS
Président

BIG BROTHER TRADING CORPORATION
B.B.T.C.

10, rue Penthievre
75 008 PARIS
501 369 110 RCS Paris



ALTICA CONSEIL

PERETTI – BONNET Associés

Société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes

Big Brother Trading Corporation

**Société par actions simplifiée
au capital de 46 000 Euros
RCS PARIS 501 369 110**

**10 Rue de PENTHIEVRE
75 008 PARIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018



**Tél : 04.91.00.32.57 – Fax : 04.91.14.31.92
20, Allées Turcat Mery – 13008 MARSEILLE
E-mail : contact.mrs@alticaconseil.com**

SARL au capital de 150 000 euros – RCS MARSEILLE B 451 026 587
Société inscrite à l'ordre des Experts Comptables – Tableau Régional de Marseille P.A.C.A.
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence
Siret 451 026 587 00027 - APE 6920Z


**commissaire
aux comptes**



**SAS Big Brother Trading
Corporation
10 Rue de PENTHIEVRE
75008 PARIS**

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018**

1) Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes :

- Total bilan actif :	2 247 430 €
- Total des capitaux propres :	514 945 €
- Résultat de l'exercice :	180 851 €

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS BBTC à la fin de cet exercice.

2) Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3) Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des titres de participations et des avances consenties à vos filiales.

Nous avons procédé lors de nos contrôles à des tests de dépréciation des titres et créances des filiales détenues afin de nous assurer que la valeur dans les comptes était au moins égale à la valeur vénale de ces titres et créances. Suite à nos contrôles, aucune dépréciation ne nous semble nécessaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4) Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

5) Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6) Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances



susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MARSEILLE, le 2 décembre 2019

Le Commissaire aux comptes
SARL PERETTI BONNET ASSOCIÉS,
représentée par Dominique PERETTI

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	58 845.26	13 984.00	44 861.26	33 127.00	11 734.26	35.42
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	80 931.58	52 399.66	28 531.92	21 286.06	7 245.86	34.04
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 528 102.25		1 528 102.25	1 528 102.25		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	13 784.00		13 784.00	12 784.00	1 000.00	7.82
Total II		1 681 663.09	66 383.66	1 615 279.43	1 595 299.31	19 980.12	1.25
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	24 625.00		24 625.00	15 056.97	9 568.03	63.55
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	214 947.98		214 947.98	32 623.54	182 324.44	558.87
	Autres créances	297 546.16		297 546.16	249 341.73	48 204.43	19.33
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	60 391.48		60 391.48	55 121.16	5 270.32	9.56
	Charges constatées d'avance (3)	6 788.33		6 788.33	9 743.33	2 955.00	30.33
	Total III	604 298.95		604 298.95	361 886.73	242 412.22	66.99
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	27 851.88		27 851.88	34 290.54	6 438.66	18.78
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 313 813.92	66 383.66	2 247 430.26	1 991 476.58	255 953.68	12.85

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

13 784.00

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 46 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	46 000.00	46 000.00		
	Réserves				
	Réserve légale	4 600.00	4 600.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	275 394.86	177 052.53	98 342.33	55.54
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	180 850.82	98 342.33	82 508.49	83.90
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées	8 100.00	5 070.00	3 030.00	59.76
	Total I	514 945.68	331 064.86	183 880.82	55.54
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
DETTE (1)	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
Comptes de Régularisation	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 060 220.50	1 266 016.33	205 795.83	16.26
	Concours bancaires courants	1 465.66	8 575.14	7 109.48	82.91
	Emprunts et dettes financières diverses	313 360.84	50 780.41	262 580.43	517.09
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 258.35	96 356.39	30 901.96	32.07
	Dettes fiscales et sociales	136 441.34	186 978.68	50 537.34	27.03
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	93 737.89	51 704.77	42 033.12	81.29
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 732 484.58	1 660 411.72	72 072.86	4.34
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 247 430.26	1 991 476.58	255 953.68	12.85

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 732 484.58 607 270.67

